

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 36

Artikel: Avis aux jeunes gens qui veulent se marier trop tôt
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par là le rôle que joueraient actuellement la princesse impériale, fille de la reine d'Angleterre et la grande-duchesse de Bade, fille du roi Guillaume.

Quoique ces dames n'aient pas une grande influence sur la politique de M. de Bismarck, qui fait tout ce qu'il veut, ce dernier n'a cependant pas tout à fait tort de les craindre et de se monter les nerfs à ce sujet.

Il y a en ce moment, en Allemagne, une révolte générale des femmes, et des femmes les mieux placées pour agir contre la brutalité raisonnée qui gouverne la nation.

L'Allemagne s'est encore alourdie depuis 1870. L'art est nul. Il n'y a pour ainsi dire ni théâtre ni littérature à Berlin. Tout demeure dans un état stagnant. L'armée très ordonnée accapare tout, remplit tout, tue tout par son poids écrasant. Tout tourne à la gloire physique. Il n'y a plus de société à Berlin. Pas un salon où l'on puisse causer le soir. Il n'y a guère que le salon de Mme de Schleinitz, femme du chambellan ministre d'Etat, où la musique réunit encore quelques intelligences capables de sensibilité et de délicatesse. On dîne à dix ou douze personnes, et vers dix heures chacun va se coucher. On dirait que les hommes, tous soldats, n'ont qu'une permission de dix heures.

La vie de société n'existe presque plus à Berlin, tant le rôle de la femme y est diminué. Les généraux et les colonels ne quittent point leur sabre pour prendre le thé, et quand une grande dame leur dit en souriant le plus agréablement du monde, de peur de les blesser :

— Otez-donc votre sabre.

Ils roulent des yeux furieux.

Mais, peu à peu, les femmes se soulèvent contre cet état de choses, leur résistance est timide, leur zèle mesuré, leur opposition inconsciente et d'autant plus vive. Elles agissent autant qu'elles peuvent dans un cercle encore restreint; elles s'appliquent à mêler un peu de délicatesse à cette pesanteur militaire. Elles craignent la guerre et ses incertitudes. Elles ont les batailles en horreur.

Et parmi ces femmes, trois « femmes » — trois « jupons », comme dirait M. de Bismarck — s'occupent de leur mieux à civiliser les hommes autour d'elles et à éclaircir leurs sens épais, l'impératrice, la princesse impériale et la grande-duchesse de Bade, qui mettent dans le plaisir intellectuel et les œuvres charitables, ce qu'elles ont de meilleur en elles. L'impératrice s'occupe des hôpitaux, des pauvres et dirige l'institut de jeunes filles à Charlottenburg.

Comme nous l'avons dit, ces dames ne changeront point la politique du chancelier; mais celui-ci témoigne d'un sens profond des choses, en redoutant leur tranquille influence, qui tend incontestablement à changer les mœurs, les habitudes et le goût guerroyeur de la nation.

Mais ce qui fera surtout plaisir à nos lectrices, dans l'article que nous citons, c'est la conclusion.

Il est fâcheux que M. de Bismarck ne voie pas plus souvent « ces femmes » et « ces jupons », et qu'on l'ait dispensé de paraître aux soirées officielles. Un grand politique peut s'instruire beaucoup en leur compagnie. Les femmes ont de sûrs et profonds instincts, qui valent mieux souvent que les conceptions les plus fortes. Quelque intelligent et

puissant que soit un homme, et à plus forte raison un ministre, il ne peut tout à fait réussir que s'il a en fin de compte pour lui, les « femmes » et les « jupons ».

Un collectionneur de vieux documents nous communique cette curieuse ordonnance de L. L. EE de Berne.

Avis

aux jeunes gens qui veulent se marier trop tôt.

Nous, L'advoyer petit et grand Conseil de la Ville de Berne, savoir faisons par ces présentes, que plusieurs communes du Pays nous ayant représenté qu'elles voyaient avec douleur l'impossibilité où elles se trouveront bientôt de pourvoir leurs pauvres du nécessaire et que ce fardeau leur deviendra toujours plus pesant par les mariages qui se contractent prématurément entre des personnes qui ont été élevées et nourries des aumônes de la Commune, sans que ces personnes soient en Etat de pourvoir à l'entretien de leurs femmes et enfants, nous avons, après meure délibération et dans la vue de soulager le plus qu'il est possible nos bons sujets dans le cas dont il s'agit ordonné et décrété que comme par les loix Consistoriales les pères et Mères sont en droit de délier leurs enfants d'une promesse de mariage qu'ils auraient contractée au dessous de l'âge de vingt ans, nous accordons aux Communes de notre pays qui sont censées être à la place du père et Mère le même pouvoir à l'esgard de leurs pauvres qui s'engageraient par des promesses de Mariage au dessous de l'âge de vingt ans complets, sans le consentement de la Commune. Et s'il se trouve que la fille vient à mettre au monde un enfant, nous ordonnons que le garçon, pour sa punition, soit obligé de sortir du pays et de servir dans les troupes ou dans quelqu'autre service pendant quatre Années, ensorte qu'il ne pourra rentrer dans le pays après le temps fixé qu'en faisant paroître par de bonnes Attestations qu'il s'est bien comporté. Et la fille sera Envoyée dans les sonnettes*) pour y travailler pendant quatre années, néanmoins sans autre marque que celle d'un bonnet moitié Rouge et moitié noir; bien entendu que s'il se trouve qu'après les quatre Années expirées, le garçon ou la fille ou ni l'un ni l'autre n'eussent encor atteint l'âge de vingt cinq ans, que le garçon ne doit pas avoir la permission de rentrer avant cet âge dans le pays et la fille doit entrer jusques à cet âge dans les sonnettes (*). Et quant à l'entretien de l'enfant, il sera à la charge du père et de la mère et non à celle de la Commune, mais s'il arrivait que le père et la Mère fussent tous deux dans l'indigence et hors d'état de pouvoir entretenir l'Enfant, Nous voulons qu'en cas il soit entretenu par les Communes des lieux où le père et la Mère sont Bourgeois et Communiers, entendons que les dites Communes pourront ensuite obliger les pères et les Mères de gagner et bonifier par leur travail la dépense que les Communes auront supporté pour l'entretien de tels Enfants.

Donné ce 10 Avril 1714.

L'Asile suisse à Paris.

A peu de distance de la place du Trône, se trouve une modeste construction élevée par l'esprit de patriotisme et de bienveillance des Suisses, l'Asile destiné aux vieillards infirmes, qui est sans doute encore inconnu d'un grand nombre de nos compatriotes. Cette maison très simple, dans le genre suisse, se trouve cachée derrière les arbres. On respire dans cet endroit un air très sain et l'on éprouve un sentiment de bien-être en voyant là plusieurs

(*) Le Schallenwerk, soit la Maison de force.